



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1301

Convention de mise à disposition d'un logiciel d'observatoire fiscal par la Métropole de Lyon

Direction des Finances

**Rapporteur** : Mme HENOCQUE Audrey

**SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 DECEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 DECEMBRE 2021

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme DE LAURENS (pouvoir à Mme DUBOT), M. VIVIEN (pouvoir à Mme PRIN), M. EKINCI (pouvoir à Mme DUBOIS BERTRAND), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), Mme CABOT (pouvoir à M. REVEL), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme PALOMINO)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2021/1301 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOGICIEL  
D'OBSERVATOIRE FISCAL PAR LA METROPOLE DE  
LYON (DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 1 décembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Pacte de cohérence métropolitain 2021-2026, adopté en mars 2021 par la Métropole, après avis favorable de la ville de Lyon rendu le 22 février, consacre une de ses actions au dispositif d'ingénierie territoriale à l'attention des communes, et plus particulièrement à la mise à disposition d'applications « Métiers ».

En 2013, la Métropole a acquis une licence informatique pour l'utilisation du logiciel d'observatoire fiscal "FISCALIS", développé par la société FININDEV. Cet outil, dédié exclusivement à la sphère publique, permet notamment de charger les fichiers de données fiscales transmis chaque année par la DGFIP (Direction générale des finances publiques) (rôles de taxes foncières, taxe d'habitation, évaluations cadastrales...), de dresser le diagnostic de la fiscalité perçue sur le territoire, d'analyser le tissu fiscal, et de relever d'éventuelles incohérences dans l'établissement de l'impôt.

Depuis 2017, cet outil acheté par la Métropole est mis gratuitement à la disposition des communes intéressées, dont fait partie la ville de Lyon. Cette utilisation mutualisée a pour but de favoriser la coopération entre les services communaux et métropolitains et de développer une expertise collective par un partage des bonnes pratiques.

Actuellement, 45 communes bénéficient de la mise à disposition de cet outil, ce qui représente plus d'une centaine d'agents utilisateurs sur l'ensemble du territoire.

Pour mieux encadrer les droits et obligations respectifs de chacun, cette mise à disposition à titre gratuit doit s'accompagner de l'établissement d'une convention entre la Métropole et la commune concernée (cf. annexe ci-jointe).

La présente délibération soumise à votre vote a pour objet d'approuver la convention de mise à disposition gratuite de l'outil « FISCALIS » par la Métropole de Lyon à la ville de Lyon et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Cette convention n'a pas soulevé, en interne, de remarques contraires aux dispositions du Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Vu la délibération du Conseil métropolitain n° 2021-0506 du 15 mars 2021 relatif au Pacte de cohérence métropolitain - Approbation - Période 2021-2026 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2021/582 du 22 février 2021 relatif au projet de Pacte de cohérence métropolitain - Avis du Conseil municipal ;

Vu la délibération du Conseil métropolitain n° 2020-0278 du 14 décembre 2020 relatif à la convention de mise à disposition de l'outil informatique partagé d'analyse des données fiscales entre la Métropole de Lyon et les communes ;

Oùï l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

**DELIBERE**

- 1- La convention de mise à disposition gratuite d'un logiciel d'observatoire fiscal par la métropole de Lyon au profit de la ville de Lyon est approuvée.
- 2- M. le Maire ou son représentant est autorisé à signer ladite convention, ainsi que tout avenant ou document s'y rapportant.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET